

**République Française**  
**Département Pas-de-Calais**  
**Arrondissement d'Arras**  
**Canton d'Avesnes-le-Comte**  
**Communauté de Communes du Sud-Artois**

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Sailly-au-Bois  
Séance du 01/07/2021

L'an deux mil vingt et un, le premier juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Mme MIKOLAJCZAK Georgette, Maire.

Présents : Mme MIKOLAJCZAK Georgette, Maire, Mmes : PINSON Julie, PLOUVIER Marie-Christine, MM : ADAMCZYK Lucien, BAL Éric, DUFOUR Benoît, LETHO DUCLOS Gérard, OGON Eddy.

Absent : M. PIETRZAK Vincent.

Absents excusés : Mme MONKA Cathy a donné procuration à Mme MIKOLAJCZAK Georgette, M. CANIS Rémi a donné procuration à M. LETHO DUCLOS Gérard.

Date de la convocation : 24/06/2021 - Date d'affichage : 24/06/2021

A été nommé Secrétaire de Séance M. OGON Eddy.

## **Compte-rendu**

### **- En préambule à la réunion - Intervention des enfants de Monsieur GLORIAN.**

M. GLORIAN et ses 3 enfants sont venus exposer leurs propositions pour aider dans le village. Le Conseil Municipal soumettra leur projet au Comité des Fêtes qui les intégrera dans leur association afin qu'ils puissent bénéficier d'une assurance. Ensuite, on divulguera leurs propositions au village.

La séance ouverte, il est procédé à la lecture du compte rendu de la réunion précédente, approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **1- Suite travail saisonnier -**

On y renonce car il est très difficile voire interdit de faire travailler des jeunes avec des outils motorisés ou coupants.

### **2- Délibération pour la modification statutaire et nouvelles compétences pour la CCSA.**

Le Conseil Communautaire souhaitait apporter des modifications aux statuts de l'Intercommunalité du Sud-Artois et nous avait saisi d'une demande de validation par le Conseil Municipal.

Or, la Préfecture a fait observer plusieurs remarques sur le projet de délibération notamment celle de dissocier ce qui relève de l'intérêt communautaire (simple délibération du Conseil Communautaire) de ce qui relève d'une nouvelle compétence devant faire l'objet d'une délibération des conseils municipaux.

En résumé, la Communauté nous invite à reprendre le processus de validation engagé.

Ce dossier sera représenté lors d'un prochain conseil communautaire.

### **3- Délibération Entrée charretière ou bateau -**

Le Conseil Municipal en avait déjà débattu lors de sa réunion du 11 mars dernier et avait décidé de ne réaliser qu'une seule entrée charretière par habitation ou construction nouvelle. Comme ce sujet était présenté en questions diverses, il ne pouvait faire l'objet d'une délibération.

Les conseillers, à l'unanimité, réitérent leur décision : une seule entrée bateau par habitation ou construction nouvelle.

Toute nouvelle entrée devra faire l'objet d'une demande et sera à la charge du demandeur.

#### **4- Fête du 14 juillet -**

##### **Le Conseil Municipal décide :**

Après cette longue période de confinement et de restrictions dus à la crise sanitaire, de fêter sobrement le 14 juillet.

##### **Le Conseil Municipal propose :**

À tous les habitants de Saily, sur inscription avant le samedi 10 juillet, un repas gratuit composé de frites saucisses ou merguez, boissons payantes ainsi que le dessert.

Les personnes extérieures au village pourront s'inscrire moyennant une participation de 5 €.

Ce repas sera suivi d'un mini feu d'artifice vers 23h.

Distribution de bonbons aux enfants présents.

#### **5- Ducasse -**

Le Conseil Municipal décide de rester sobre dans ses prévoyances et de ne prévoir qu'une journée de ducasse.

Prévision si tout va bien :

- Apéritif le dimanche midi avec possibilité de restauration (frites et/ou pizzas) (faire venir les Food trucks) et manège.
- Distribution de tickets gratuits aux enfants le lundi.

Ces programmes du 14 juillet et de ducasse seront présentés au Comité des Fêtes le lundi 5 juillet à qui on demandera son accord et sa participation.

#### **6- Cimetière -**

Nous avons reçu les devis de la BRIF - A savoir :

En premier La grille : à gratter et repeindre pour un montant de 450 € - Devis accepté par tous les conseillers.

En deuxième le cimetière : devis de 5 300 € qui se décompose comme suit - 3 200 € pour préparation et enlèvement des cailloux avec la mini pelle - 2 100 € pour les matériaux (pose de géotextile et cailloux) -

##### **Les conseillers, après concertation, décident :**

- d'accepter le travail avec la mini pelle ;
- de ne pas installer de géotextile et de cailloux car ils ont peur que l'herbe ne repousse.
- d'engazonner les parties mises à nu, ce qui sera plus facile à entretenir avec une tondeuse (ce sera à l'image des cimetières britanniques).
- de demander à l'association BRIF si elle peut réaliser les travaux avant la fin juillet.

#### **7- Questions diverses -**

\_\_\_\_\_ A / Abribus à l'Eglise : Décision est prise de l'enlever.

\_\_\_\_\_ B / Lampadaire demandé par M. VIGNY, rue du Grand Royart - On va demander une étude photométrique du village car il n'est pas le seul dans ce cas.

\_\_\_\_\_ C / Toiture du préau : M. GACOZY est grimpé sur le toit. Il n'a rien trouvé d'anormal, sauf qu'on pourrait le repeindre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été close à 21h.

La prochaine réunion est prévue le jeudi 2 septembre à 19h.